

Philippe Revellat  
129 Boulevard pasteur  
94360 Bry sur Marne  
Tél : 06 07 70 86 66

Bry sur marne le 24/09/2014

Références :

Immatriculation 9216YG94

Numéro de facture : LORR 14 2600017969

Mise en fourrière de 06/01/2014

Objet : contestation du titre de perception

Madame, monsieur

Mon véhicule Renault Laguna immatriculé 9216 YG 94 a été vendu le 24/05/2011.

J'ai à l'époque, envoyé en courrier simple copie du certificat de vente signé à la préfecture de Créteil au service des cartes grises.

J'ai reçu un avis de contravention N°6062257554 le 4 01 2014 qui été annulé suite à ma demande de requête en exonération (cas N°2, vente véhicule)

J'ai reçu un avis de mise en fourrière le 9/01/2014 qui m'a inquiété. Je me suis aperçu en préfecture que le changement de propriétaire n'avait pas été enregistré. Chose que j'ai faite le 17/01/2014 (voir document joint.)

Sur les conseils de la personne de la préfecture, j'ai apporter la preuve que le véhicule ne m'appartenait plus au moment des faits. (voir l'attestation d'assurance MACIF) ; et le fait que l'enlèvement du véhicule à eu lieu au domicile du nouveau propriétaire au 19 rue du mont st Bernard à PARON.

Le nouveau propriétaire Mr Smaili Ahmed est resté injoignable,, ni sur son portable (06 65 95 47 46 qui apparemment à changé de propriétaire) ni sur un fixe marocain 00 212 53 77 92 553.

Le véhicule à été vendu pour pièces la carte grise comportait la mention vendue pour pièces le 24/05/2011.

Je certifie en outre sur l'honneur la véracité de ces faits et l'authenticité de tous ces documents et vous prie de mettre tout en œuvre pour vous retourner contre le nouveau propriétaire.

N'hésitez pas à revenir vers moi pour de plus amples renseignements.

Philippe Revellat

**Trouvez ci-joint :**

Le certificat d'assurance dont la fin correspond bien à la date de vente du véhicule.

Notification de mise en fourrière

accusé d'enregistrement de cession du véhicule

copie de l'avis de contravention

mon exemplaire de la déclaration de cession de véhicule